



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 4 octobre 2017

### **Levons les freins au développement de l'œnotourisme !**

Les Vignerons Indépendants d'Europe interpellent le Parlement Européen pour obtenir une loi ad hoc unique pour le développement de l'œnotourisme en Europe.

**La CEVI a rencontré aujourd'hui au Parlement Européen, plusieurs députés, experts du tourisme en Europe. Pour faire face aux freins qui entravent le développement de l'activité, les Vignerons Indépendants d'Europe réagissent et demandent une loi ad hoc sur l'œnotourisme.**

Le contexte socio-économique a changé la typologie et la durée des séjours. Le consommateur recherche des produits de qualité, dont il connaît la provenance. Les courts séjours, plusieurs fois dans l'année, sont la nouvelle tendance.

La CEVI a donc présenté les spécificités de l'œnotourisme *cousu main* pratiqué par les vignerons indépendants à travers l'Europe. Ce modèle est parfaitement cohérent avec les attentes des consommateurs européens et le développement rural. Il valorise le terroir, préserve les paysages, renforce les liens sur les territoires ruraux et crée emplois et services associés.

**Cependant, en Europe, l'œnotourisme est freiné par des barrières bureaucratiques, administratives, fiscales et législatives que seulement une loi ad hoc pourrait lever. Quelques exemples :**

=> **En Italie** : le vigneron n'est pas autorisé à ouvrir les portes de son domaine aux visiteurs. Il doit obligatoirement monter une Société à Responsabilité Limitée ou se former pendant un an pour obtenir l'affiliation à l'Agritourisme.

=> **En France** : on constate une barrière au développement de l'activité puisqu'une entreprise viticole ne peut dépasser le plafond de 50 000 euros de chiffre d'affaires œnotourisme, sous peine de changer de régime fiscal.

=> **En Bulgarie** : sans licence de restaurateur, il est interdit de donner ne serait-ce qu'un morceau de pain à son client pour accompagner la dégustation.

Le Parlement Européen s'est montré très attentif à nos demandes et présentera au Conseil, le mois prochain, **une question orale qui déclenchera une discussion officielle devant les 750 membres du Parlement Européen réunis en section plénière**. Afin de renforcer le message, une conférence sur le sujet sera également planifiée au Parlement Européen courant 2018.

À la fin de la réunion, Thomas Montagne, le Président de la CEVI a déclaré : « *Nous incarnons la diversité de l'Europe dans nos vins et nos terroirs, je suis très satisfait de voir que le Parlement Européen a décidé de nous soutenir pour faire partager cette diversité à travers l'œnotourisme. Compte tenu du fort impact de l'œnotourisme sur le développement rural, nous sommes bien là dans une compétence des institutions européennes.* »